



Location et droits

Par JL19

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si une agence immobilière, pour une location, a le droit de se renseigner si un des locataires qui est sur le bail est interdit bancaire ou ce genre de choses ?

Sur la fiche de renseignement cette phrase est inscrite « J'atteste formellement sur l'honneur ne pas faire l'objet d'une procédure de surendettement auprès de la Banque de France, ni d'une interdiction bancaire, et n'ai pas de saisie en cours. Une fausse déclaration engage ma responsabilité »

Je ne comprend pas non plus la dernière phrase, ça engage quelle responsabilité ?

Mais voilà ma question est surtout ont-ils le droit de se renseigner là dessus sachant que ce n'est pas un crédit ou un achat mais une location ? C'est la 1^{ere} fois que je vois ça donc je demande.

Merci à vous.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les informations que le bailleur peut exiger du locataire sont définies par décret :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1169]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1169[ur
rl]

Vous pouvez donc refuser de répondre à cette demande. Mais vous passerez en queue de liste...

Envoyez ce questionnaire à la DGCCRF...

Par Isadore

Bonjour,

Le législateur a décidé d'interdire au bailleur de réclamer copie du relevé d'information des incidents de remboursement. C'est clairement une manière de contourner la loi :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000022962988/2010-10-24]https://www.legifrance.gouv.fr/lo
da/article_lc/LEGIARTI000022962988/2010-10-24[url]

A mon avis cette attestation est sans la moindre valeur et n'engage aucunement la responsabilité du locataire, plutôt celle du bailleur.

Par JL19

Merci pour vos réponses.

Après c'est une agence immobilière du réseau d'une banque ? donc je me dis qu'ils se permettent certaines choses ? alors qu'ils n'ont pas forcément le droit ?

Avec leur phrase qui dit que ça engage notre responsabilité. Au final ils ont le droit de faire quoi ? Réclamer de l'argent ?

Par yapasdequoi

Non cette attestation ne leur donne aucun droit.

Mais quelle est votre situation ? Avez-vous prévu une fausse déclaration ? ou est-ce une question théorique ?

Vérifiez bien votre situation financière et évitez les impayés, ainsi vous n'aurez pas de souci.

Par JL19

Non c'est une question théorique. Mais je trouve que certaines agences du coup abusent sur certaines « clauses » du coup. C'était la 1ère fois que je voyais ce genre de choses

Par yapasdequoi

Chaque année des associations de consommateurs dénoncent des abus. Vous pouvez les contacter et leur adresser une copie de ce questionnaire.